



COVID-19

Le Gouvernement durcit le confinement pour la VIE..., La Poste de La Reunion rappelle ses confinés pour le PROFIT !!!

La CGTR FAPT adresse ce communiqué de presse concernant les ouvertures des bureaux de Poste à compter du 14 avril; le non respect des textes législatifs relatifs aux absences des salariés.

1 / La CGTR FAPT apprend le 11/04/2020, par la presse, de la décision unilatérale de La Poste de La Réunion d'ouvrir 37 bureaux de Poste dès le mardi 14 avril et l'étendue des services proposés aux usagers.

La CGTR FAPT dénonce cette décision criminelle et unilatérale envers les Postier-e-s qui sont les premiers de cordée.

Le Conseil scientifique a fait un rapport rendu public vendredi dernier sur le CORONAVIRUS : COVID-19 en OUTRE-MER, où il est écrit «*L'épidémie de coronavirus va s'aggraver dans les semaines qui viennent en Outre-Mer*» et aussi «*En conséquence, le maintien du strict confinement a été jugé INDISPENSABLE jusqu'à la décrue du passage du pic épidémique*».

Le Préfet de La Reunion interviewé par la Réunion 1ère samedi 11 avril au soir, a aussi martelé que la seule solution c'est : «**le confinement, le confinement, le confinement, c'est notre seule lueur d'espoir, la règle pour TOUS.**»

La CGTR FAPT invite le directeur régional à prendre connaissance de ce rapport.

Quel mépris, quelle irresponsabilité, quels risques pris à l'encontre de la sécurité des Postier-e-s, mais aussi des usagers !

Le communiqué de la direction de La Poste est contradictoire!

D'une part, la Direction dit: «Le dispositif d'ouverture des bureaux de poste reposera sur un système de permanences adapté à la fréquentation attendue et de niveaux de service (**Courrier, Colis, Banque Postale et Téléphonie mobile**) accessibles sur l'ensemble des communes».

D'autre part, «La Poste rappelle que les déplacements en bureaux ne doivent être faits que s'ils sont strictement nécessaires, de nombreuses opérations peuvent être faites à distance, les clients peuvent être accompagnés par téléphone au 3631 ou 3639, ou via les sites et applications numériques».

Mais de qui se moque t-on? Si on est capable d'orienter les usagers vers les services à distance, pourquoi ouvrir davantage et donc mettre en risque les Postier-e-s et les usagers ?

2/ La CGTR FAPT rappelle que les salarié-e-s peuvent bénéficier d'un arrêt de travail de 21 jours renouvelables et fractionnables pour le motif de garde d'enfant si le télétravail est impossible et si aucune autre solution de garde ne peut être envisagée.

La CGTR FAPT avait déjà alerté, par écrit, au Directeur Régional, depuis le 27 mars 2020, de certains excès de zèle et avait exigé un rappel des principes législatifs en vigueur.

La Poste de La Réunion en a décidé autrement, elle multiplie la pression sur ses salarié-e-s en les rappelant massivement pour reprendre le travail dès mardi 14, et tout en bafouant les notions de respect de la vie privée.

La Poste se permet ouvertement d'organiser la vie privée de ses salarié-e-s !

Les dossiers RH des salarié-e-s absents sont scrutés à la loupe afin d'identifier les situations familiales et personnelles de chacun.

De plus en plus de salarié-e-s manifestent leurs inquiétudes, faces au COVID-19, et leurs mécontentements, face à de tels agissements de La Poste.

La CGTR FAPT a quelques écrits de l'entreprise envers ses salarié-e-s et vous cite des exemples:

- Documents demandés : «le livret de famille, jugement de divorce, jugement du tribunal pour la garde d'enfant,...»
- Le manager dit : «de fournir une attestation de l'employeur du conjoint/de la conjointe pour savoir si vraiment tu es la seule à pouvoir garder ton enfant»
- Le manager dit : «dépose l'enfant chez les grands parents et viens travailler car nous devons ouvrir plus de bureaux»
- Le manager dit : «Tu dois reprendre le travail car La Poste ne peut pas prendre toute la responsabilité financière causée par le virus COVID-19».

La CGTR FAPT condamne toutes ces pratiques locales qui sont illégales !!!

La CGTR FAPT exige que La Poste applique la loi dans son domaine de responsabilité, et c'est tout !!!

La CGTR FAPT exige que cesse les pressions sur les Postier-e-s et que l'aspect humain soit au cœur de toute décision.

Quand tous les experts exigent un confinement strict «REST ZOT KAZ !»;

La Poste affiche un déconfinement décomplexé !

Le Secrétaire Général
CGTR FAPT
Loïc DÉSIRÉE